



REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE,

DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET COUTUMIERES

DIRECTION GENERALE DE L'ETAT CIVIL, DE LA MIGRATION ET DES REFUGIES

CADRE DE CONCERTATION SUR LA MIGRATION

***Rapport de la réunion préparatoire du Cadre de
Concertation sur la Migration,***

Niamey, le 31 mai 2019

Juin 2019

Introduction

Dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} Session du Cadre de Concertation sur la Migration, une réunion préparatoire s'est tenue le 31 mai 2019 à partir de 8h0mn, à Espace Soleils d'Afrique de Niamey, sous la présidence de M. Ibrahim MALA GONI, Directeur Général de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés. Cette importante rencontre s'est déroulée en présence des présidents de Conseil régionaux d'Agadez, Tahoua et Zinder, des maires d'Abalak, d'Agdez et de Tchintabaraden, des représentants de la HACP, de la DUE, de l'OIM, d'EUCAP Sahel, de la CICR, de la GIZ et des Ministères techniques et des autres institutions concernées par la question de la Migration.

1. Cérémonie d'ouverture de la réunion

Deux interventions ont marqué la cérémonie d'ouverture. Il s'agit de l'allocution prononcée par Mme CAPELA Yvonne, représentante de la DUE et du mot d'ouverture de M. Ibrahim MALAN GONI, Directeur Général de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés.

Prononçant son allocution d'ouverture, M. Ibrahim MALAN GONI, Directeur Général de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés a tout d'abord remercié les participants pour avoir fait le déplacement avant de présenter les excuses du Secrétaire Général Adjoint, Président des rencontres préparatoires empêchés. Il a encouragé la dynamique insufflée au Cadre de Concertation sur la Migration avec ce nouveau format dans lequel se tiennent les rencontres depuis juin 2018. Il a également évoqué les avancées dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière avant de déclarer ouvert la rencontre préparatoire du Cadre de Concertation sur la Migration.

Auparavant, Madame Kappela Yvonne a pour sa part...

2. Déroulement des travaux

Les travaux ont été marqués par deux interventions introductives présentées par le Secrétaire Permanent du CCM et 4 communications.

2.1 Exposés introductifs

Ce point a été présenté par M. SOLI Amadou, Secrétaire Permanent du CCM

2.1.1 Présentation des objectifs de la rencontre :

Le SP/CCM a rappelé aux participants que la présente rencontre est préparatoire à la tenue de la réunion du cadre de concertation sur la migration qui se tiendra le 12 juin 2019 à Niamey. Elle vise à faire :

- le point sur l'état d'avancement de la feuille de route des recommandations présentées à la rencontre politique du 25 juin 2018 ;
- Dégager les enjeux et perspectives ;
- le point sur le suivi de l'agenda international.

2.1.2 Présentation de la Feuille Route du Cadre de Concertation sur la Migration

Le second sous point présenté par M.SOLI est une information sur la Feuille de Route du Cadre de Concertation sur la Migration. A cet effet, il a présenté le niveau de mise en œuvre des activités suivantes :

- Mise en place d'un Comité ad'hoc présidé par le Secrétaire Général Adjoint du Ministère de la Justice ; ce qui a permis l'élaboration de la feuille de route. Cette activité a été possible grâce au soutien financier du Projet APM ;
- Une révision des textes du CCM et du SP/CCM. A cet effet, un projet de décret concernant les deux structures a été élaboré.

Après ces interventions du Secrétaire Permanent du CCM, les participants ont suivi quatre (4) communications.

2.2 Communications :

Les communications présentées aux cours des travaux sont relatives : (i) au Bilan Niger Migration 2017, (ii) au Groupe Technique sur la Migration (GTM), (iii) à l'impact des retournés de la Libye et des autres flux migratoires sur l'urbanisation des villes d'Abalak et de Tchintabaraden et (iv) au processus d'élaboration d'un Plan de Gestion des Déchets de la Commune Urbaine d'Agadez (PGD/CUA).

2.3.1 Bilan Niger Migration 2017, présenté par M. DAN DAH Laouali, Consultant

Dans son introduction, M. DAN DAH Laouali, Consultant a présenté le contexte dans lequel s'inscrit la Migration au plan international et au Niger. il s'agit notamment de la montée en puissance des préoccupations sur la migration, du contexte international d'insécurité, du Sommet de la Valette (2016) et de son plan d'actions et enfin de la mise en place Fonds Fiduciaire de l'Union Européenne.

Au plan national, il a souligné la nécessité de renforcer la coordination et les capacités du CCM en matière de collecte et d'analyse des données sur la migration.

2.3.1.1 les principales réalisations

Dans **les domaines institutionnel et stratégique**, le consultant a enregistré les réalisations suivantes:

- la signature entre le Gouvernement et l'UNHCR d'un Accord en vue de l'instauration d'un mécanisme d'évacuation d'urgence et de transit de la Libye vers le Niger ;
- La mise en place du Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration ;
- L'adoption Stratégie Nationale de Lutte contre la Migration Irrégulière ;
- la tenue de la session du CCM et la mise en place du sous-groupe Migration-- Développement

Au plan opérationnel, il a été relevé des réalisations diversifiées portées par des projets en lien avec la migration.. Il s'agit de :

- Alternatives économiques à la migration ;
- Traite des personnes et le trafic illicite des migrants ;
- Gestion des flux migratoires et lutte contre la migration irrégulière ;
 - Protection et l'assistance directe aux migrants et appuis institutionnels.

2.3.1.2 Analyse critique des interventions

Le consultant DA DAH estime que **plusieurs acquis capitalisables** ont été identifiés. il s'agit entre autres de :

- Réponses à certaines préoccupations non satisfaites ;
- Effets perceptibles en matière de lutte contre la migration irrégulière :
- Plus de 15.000 refoulements aux frontières ;
- Plus de 7.500 reconduites aux frontières ;
- Les entrées de migrants à Agadez qui ont passé de 10.000 à 1.000 000 ;
- Plus de 6.000 retours volontaires ;
- Plus de 2.000 migrants récupérés dans le désert;
- Plusieurs centaines de personnes, et véhicules mis à la disposition de la justice ;
- Emergence d'une volonté d'appropriation des questions migratoires par les acteurs nationaux ;
- La migration est désormais un sujet de débat et l'existence d'espaces de dialogue ;
- Fortes tendances d'appropriation chez les FDS ;

2.3.1.3 Faiblesses mise en évidence

Un certain nombre de faiblesses ont été observées au plan institutionnel, stratégique et opérationnel.

Au plan de la compréhension et de la perception de la migration, il a été observée : (i) la perception de la migration comme une préoccupation des pays de l'UE et la faible opérationnalisation des sous-groupes;

Au plan de la coordination des interventions, il a été remarquée : (i) la faible lisibilité du leadership national dans la coordination (pas de réunion, manque de synergie) et (ii) la difficulté de fédérer les différents espaces de dialogue.

2.3.1.4 Conclusion et recommandations

Au terme de sa communication le consultant a formulé un (1) appel et huit (8) recommandations. en effet, Il appelé les acteurs impliqués sur les questions de la migration a véritablement à contribuer à l' amélioration de la perception des enjeux migratoires, à fédérer les parties prenantes et à créer la synergie entre eux.

Les recommandations sont relatives à :

- Approfondir l'appropriation nationale ;
- Renforcer le dialogue au sein de la CEDEAO et de l'UA ;
- Promouvoir une migration et une mobilité légales ;
- Impliquer les autorités nationales dans le processus d'approbation des projets ;
- Envisager le financement des initiatives portées par les structures nationales ;
- Impliquer davantage les structures faîtières des CT(AMN, ARENI) dans la gestion des outils et approches développées par obs. régionaux ;
- Organiser une revue des projets du secteur de la migration ;
- Etendre les activités sur les questions de migration à toutes les régions, tout en maintenant la concentration sur Agadez,

2.3.2. Groupe Technique sur la Migration (GTM), présenté par M .Soly AMADOU, Secrétaire Permanent du cadre de Concertation sur la Migration. Son intervention est centrée principalement sur les objectifs et le fonctionnement du **Groupe Technique sur la Migration**.

2.3.2.1 Les objectifs du Groupe Technique sur la Migration(GTM)

Pour M. SOLY, le GTM vise à renforcer la coordination opérationnelle et le partage de l'information entre les différents partenaires du groupe en vue d'une meilleure gouvernance de la migration et ses conséquences au Niger. Plus spécifiquement, il vise à :

- renforcer l'alignement avec les groupes thématiques locaux, nationaux, régionaux voire internationaux sur la migration ;
- encourager la coordination opérationnelle entre les membres du GTM ;
- renforcer le partage et l'analyse d'informations ; et
- appuyer les recherches de financement et les analyses des besoins.

2.3.2.2 Fonctionnement du GTM

A propos du fonctionnement du Groupe, le Sectaire Permanent du CCM a souligné que la présidence du GTM est assurée parle Secrétaire Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration.

En cas d'empêchement, l'intérim est assuré par le Directrice Chargée des Migrations. Aussi, des réunions mensuelles sont tenues à Niamey. Par ailleurs, le GTM peut organiser des missions conjointes en fonction des ressources disponibles ;

Au terme d'une année d'activités, le Groupe organise une journée de revue annuelle sur la capitalisation de son fonctionnement et des activités menées.

2.3.3 Communication des maires de Tchintabaraden et d'Abalak

La communication des maires d'Abalak et de Tchintabaraden a porté sur « l'Impact des retournés de la Libye et des autres flux migratoires sur l'urbanisation des villes d'Abalak et de Tchintabaraden » Elle a été présentée par le MM. Hamed Billou Mohamed Moctar : Maire de la commune Urbaine d'Abalak et Alhousseini Hamodi : Maire de la commune Urbaine de Tchintabaraden

2.3.3.1 Brèves présentations des deux communes

Dans son intervention M. BILLOU a souligné que les communes d'Abalak et de Tchintabaraden sont situées dans la partie nord de la région de Tahoua. Elle s'étendent sur une grande superficie, respectivement de 6500km² pour Abalak et 6500 km² pour Tchintabaraden.. ce sont des collectivités territoriales à vocation pastorale. Elles accueillent toute une mosaïque d'éleveurs venant de divers horizons (Nigeria, Mali, Tchad, Algérie).

Les populations constituées de Touaregs, Haoussa, Arabe et Peulh vivent en parfaite harmonie et partagent les mêmes réalités socioculturelles Leur effectif est en constante augmentation :Tchintabaraden avec 79 889 hbts et Abalak avec 74 719 hts (RGPH 2012).

Le Maire de d'Abalak a relevé que les villes de Tchintabaraden et d'Abalak se situent sur des axes de migration internationale. Ce sont centres d'attraction et d'échanges entre les populations pastorales de l'Azawagh d'une part et entre le sud Tahoua, la région de Maradi et l'Azawagh d'autres part.

2.3.3.2 Principales tendances migratoires dans l'espace des deux communes

Poursuivant sa communication, M.BILLOU a relevé les principales tendances en matière de migration qui se caractérisent par :

- Un fort engouement pour l'émigration vers la Libye et l'Algérie ;
- Une importante affluence de ressortissants de la région de Maradi et les départements du sud de la région de Tahoua ;
- un important flux de migrants en provenance de certains pays de l'Afrique de l'ouest (Nigeria, Benin, Togo, Ghana etc.) ;
- Un nombre élevé de retournés de la Libye suite à la dégradation du climat sécuritaire ;

Par ailleurs, depuis 2015, suite à l'application de la loi N°2015-036 du 26 Mai 2015 relative au trafic illicite de migrants, les villes de Tchintabaraden et d'Abalak sont devenues des principaux centres de transit des migrants allant vers l'Europe. ;

2.3.3.3 Conséquences des flux migratoires et l'urbanisation

Le Maire d'Abalak a continué son intervention sur les principales conséquences de la migration sur les deux communes.

Dans le domaine de l'économie et emploi, il a relevé la disponibilité de la main d'œuvre, le transfert de fonds de la diaspora et la création des PME par les retournés.

En matière d'hydraulique, il a été constaté une forte pression sur les ouvrages hydrauliques déjà insuffisants, la baisse de la desserte en eau potable pour les populations et le cheptel et l'utilisation de l'énergie solaire comme moyen d'exhaure.

Dans le domaine de la santé, les communes d'Abalak et de Tchinaraden sont victimes de fortes pressions sur les services sanitaires et hospitaliers, la rupture des produits pharmaceutiques, le développement des maladies (rougeole, la fièvre de la vallée de rift, IST, VIH), le dépassement des capacités d'accueil des centres de santé et la surcharge de travail du personnel soignant.

Au plan de l'éducation, le maire d'Abalak a constaté le dépassement des capacités d'accueil des infrastructures et équipements éducatives et un effectif pléthorique des élèves par classe et par enseignant.

En matière de l'environnement et le cadre de vie, M. BILLOU a noté la persistance des conflits entre les populations autour du foncier et des ressources naturelles partagées, l'occupation anarchique de l'espace, l'Insécurité liée à la présence des personnes désœuvrées et dégradation des mœurs.

2.3.3.4 Actions entreprises par les deux collectivités territoriales

Au vu de cette situation, les deux collectivités territoriales voisines ont engagé un certain nombre d'actions, notamment l'analyse continue des conséquences de la migration menée à travers les « observatoire de la migration », l'identification de mesures concrètes et d'élaboration de dossiers pour chaque mesure, l'organisation des forums de sensibilisation sur l'accès à tous aux services sociaux de base et des forums en marge des festivités des éleveurs sur la culture de la paix, la coexistence pacifique, l'organisation des séances de sensibilisation sur le cadre juridique de la migration et enjeux migratoire, la construction/réhabilitation des ouvrages hydrauliques, la construction/équipement des centres de santé et la construction des classes

2.3.3.5 Perspectives et recommandations

Aux termes de son exposé, M. BILLOU, au nom des Communes d'Abalak et de Tchintabaraden a formulé des recommandations dont les principales sont les suivantes :

- Développer un mécanisme de maîtrise des populations migrantes ;
- Créer des voiries urbaines et des espaces d'accueils des migrants ;

- promouvoir les opportunités d'emploi aux populations résidentes et/ou en déplacement ;
- Optimiser les réseaux hydrauliques dans les villes d'Abalak et Tchintabaraden et les gros centres ruraux.

2.3.4 Communication du Maire d'Agadez

La dernière communication a été présentée par M. Rhissa FELTOU, Maire CU d'Agadez. Le thème de cette communication portait sur le processus d'élaboration d'un Plan de Gestion des Déchets pour la Commune Urbaine d'Agadez.

Pour l'intervenant, le but de cette initiative est de partager l'expérience du processus d'élaboration du Plan de gestion des déchets (PGD) de la commune urbaine d'Agadez.

2.3.4.1 Contexte et impact de la migration

Pour le Maire d'Agadez, sa commune accueille des migrants d'origines ouest et centre africaines en route vers l'Afrique du Nord et l'Europe. S'ajoutent d'autres flux massifs des migrants saisonniers nationaux venant des régions de Zinder, Maradi, et Tahoua, etc. qui s'installent à Agadez.

Par ailleurs, les nouvelles dynamiques migratoires ont entraîné progressivement l'installation des habitations anarchiques des migrants saisonniers communément appelés "yan kantché" dans les alentours des marchés et sur le long du Kori Azamadran. Aussi, les résultats de l'observatoire communal a permis d'identifier plusieurs mesures dont l'élaboration d'un plan de gestion des déchets de la commune urbaine d'Agadez, conséquences d'une gestion des déchets et eaux usées insuffisante (prolifération des dépotoirs sauvages, dégradation du cadre de vie et risque de contamination aux maladies).

Selon M. FELTOU, c'est à l'issue de ce pré diagnostic réalisé par l'observatoire communal que la CU d'Agadez a jugé nécessaire de mettre en place comité ad'hoc qui sera chargé d'élaborer un Plan de Gestion des Déchets

2.3.4.2 Processus d'élaboration du plan de gestion des déchets

Le Maire d'Agadez a noté que l'élaboration du PGD d'Agadez a été structurée en 4 étapes :

- Étape 1 : Diagnostique, enquêtes socioéconomiques et analyse du système actuel ;
- Étape 2: Développement de différentes options et processus d'un nouveau système de gestion des déchets et eaux usées ;
- Étape 3 : Élaboration et validation d'un plan de gestion des déchets (PGD) ;
- Etape 4 : Mise en œuvre du PGD et recherche de financements.

2.3.4.3 Résultat du diagnostic

Le processus d'élaboration du plan de gestion de déchets (PGD) de la CU/AZ a été appuyé par un groupe de consultants, sur financement de l'Union européenne et la Coopération allemande. Les résultats du diagnostic figurent dans le tableau ci-dessous :

Proportion journalière des déchets recyclables dans la commune urbaine d'Agadez

Fonctions recyclables	% du total	Quantités correspondante (en tonnes)
Organique	10,2	8,16
Plastique (dur et souple)	6,8	5,44
Papier/carton	1,9	1,52
Total	18,9	15,12

2.3.4.4 Mesures incitatives prises par la Collectivité territoriale

Pour M. FELTOU, ce faire, l'exécutif de la CU d'Agadez a pris trois (3) mesures juridiques dans le cadre du processus d'élaboration du PGD. Il s'agit de

- Délibération n° 11/18/CM/CU/AZ du 21 Octobre 2018 portant interdiction de l'utilisation des sachets plastiques sur l'ensemble du territoire de la commune urbaine d'Agadez ;
- Arrêté n°0030/CU/AZ du 30 novembre 2018 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité de réflexion sur la loi portant interdiction de l'utilisation du sachet plastique sur l'ensemble du territoire de la commune urbaine d'Agadez ;
- Arrêté n°031 / CU/AZ du 30 novembre 2018 portant interdiction de la production, de la commercialisation, de l'utilisation et du stockage de sachets et des emballages en plastiques souples à basse densité sur tout le territoire de la commune urbaine d'Agadez.

2.3.4.5 Prochaines étapes

Le maire d'Agadez a saisi cette occasion pour informé les participants des prochaines étapes du processus d'élaboration du Plan de Gestion des Déchets de la Commune Urbaine d'Agadez. Elles portent sur :

- a) la finalisation et adoption du Plan de gestion des déchets (PGD) ;
- b) la mise en place d'une feuille de route / plan d'action pour la mise en oeuvre du PGD et
- c) l'organisation d'une Table ronde à Agadez avec les principaux partenaires.

2.3.4.6 Quelques mesures individuelles issues du PGD

Pour terminer sa communication, M.FELTOU a énoncé dix (10) mesures individuelles sous forme projets. Il s'agit de :

Projet N° 1 : Appliquer la loi d'interdiction des sachets plastiques souples (loi 2014) ;

Projet N° 2 : Identifier et organiser les pré-collecteurs et répartir la ville en des zones de pré-collecte avec affectation des points de tri ;

Projet N° 3 : Identifier et organiser les éboueurs-vidangeurs et répartir la ville en des zones de collecte avec affectation des dispositifs de vidange des eaux usées ;

Projet N° 4 : Mettre en place un point de tri (PT) pilote ;

Projet N° 5 : Concevoir et définir les modèles d'affaires des centres de recyclage et de compostage CR-C ;

Projet N° 6 : Renforcer la collecte sélective des déchets hospitaliers infectieux et rendre opérationnel l'unité de traitement des déchets de soins dans l'hôpital régional ;

Projet N° 7 : Redynamiser et capitaliser l'expérience vieille ville d'évacuation semi-collective des eaux usées ;

Projet N° 8 : Concevoir et mettre en place un dispositif pilote de rétention d'eaux usées avec capacité de prétraitement, de mobilité et d'accessibilité aux ménages et éboueurs-vidangeurs ;

Projet N° 9 : Développer et mettre en œuvre un programme de formation ;

Projet N° 10 : Développer un programme d'éducation environnementale.

A l'issue de cette intervention, il a été convenu que les débats se dérouleront au sein des groupes de travail. Ainsi, les participants ont été répartis dans 4 groupes de travail.

3.2.5 Travaux des groupes

Les TDR des travaux sont communs à tous les groupes. Il s'agira pour chacun de remplir les colonnes du tableau, formuler des recommandations et définir des perspectives

- Groupe1 : Economie Alternative
- Groupe2 : Gouvernance et coordination
- Groupe :3 : Migration Irrégulière
- Groupe 4 : Protection

N.B : les résultats des travaux figurent sur les pages suivantes.

Conformément au TDR, les différents groupes ont rempli leur tableau respectif en faisant bien ressortir les avancées enregistrées, les perspectives, les nouvelles activités et formulé des recommandations (générales et spécifiques) pour l'exercice 2019. Les résultats de chaque groupe ont fait l'objet d'enrichissement au cours de la séance en plénière.

3.2.6 SYNTHESE DES RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPES

ECONOMIE ALTERNATIVE A LA MIGRATION IRRÉGULIERE

Recommandations de 2018	Etat de mise en œuvre :- les avancées
Recommandations d'ordre général	
Recommandations d'ordre spécifique	
Capitaliser les expériences et les dynamiques en cours (entre autre PAIERA, simplification des procédures de mise en œuvre des projets d'appuis, assurer un meilleur ciblage des besoins et des opportunités et potentialités)	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une cartographie des potentiels acteurs pour le mécanisme de référencement. - Projet de référencement des retournés nigériens Luxdev/OIM/Fond D'appui à la formation professionnelle et l'apprentissage (FAFPA) - Projet via programme UE AMIPA /Mercy Corp Mise en place d'un cadre de concertation régional sur la formation professionnelle, emploi et insertion professionnelle des jeunes à Agadez, Tahoua et Zinder
2. Mettre en place des mécanismes de référencement, notamment de l'OIM vers les projets de développement économique du Fonds Fiduciaire d'Urgence, facilitant ainsi la réintégration des retournés nigériens	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une cartographie des potentiels acteurs pour les mécanismes de référencement. - Projet de référencement des retournés nigériens Luxdev/OIM/Fond D'appui à la formation professionnelle et l'apprentissage (FAFPA) - Projet via programme UE AMIPA /Mercy Corp – Mise en place d'un cadre de concertation régional sur la formation professionnelle, emploi et insertion professionnelle des jeunes à Agadez, Tahoua et Zinder
3. Redynamiser la fonctionnalité des cadres de concertation régionaux;	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue des rencontres périodiques des CRC; - Organisations des fora et inscription des thématiques liées à la migration lors des sessions de conseil; - Inscription des lignes budgétaires dans les budgets des collectivités pour les financements des activités liées à la migration; - Tenue des rencontres des GTM à Agadez, Zinder
4. Renforcer l'alignement des appuis sur les planifications locales et régionales ;	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation à mi parcours des PDR en cours; - Révision des PDC en cours; - Détermination des pôles régionaux de développement;

	<ul style="list-style-type: none"> - Etude finalisé dans neuf (9) communes sur le niveau de prise en compte de la migration dans les PDC; - Elaboration de mesures concrètes / fiches de projets à travers les observatoires par plusieurs collectivités d'Agadez, Tahoua et Zinder
5. Mettre en place de programmes de stabilisation et de cohésion communautaire	<ul style="list-style-type: none"> o Mise en œuvre des Programmes de stabilisation communautaire dont entre autre le PCCN, COSSIN, CRS, Pro Médiation, SDS? o Mise en œuvre de PAIERA 2

Perspectives 2019/2020

Défis	Nouvelles priorités	Partenaires d'appui ou de mise en œuvre	Activités suivi par le CCM
<p>Mise en place, opérationnalisation et suivi du mécanisme de référencement entre OIM et SNV/Enabel/AICS</p> <p>Délais de mise à disposition des fonds pour la réintégration qui sont long.</p> <p>Harmonisation entre activités de réintégration et documents politiques.</p>	<p>Raccourcir le plus possible la durée de mise à disposition des fonds pour la réintégration</p> <p>Considérer le cas spécifique des migrants et des retournés dans le projet de politique nationale de l'emploi (PNE)</p>	<p>UE</p> <p>OIM</p> <p>coopération bilatérale, multilatérale</p>	<p>Assurer le suivi des mécanismes mis en place</p>
<p>Mise en place, opérationnalisation et suivi du mécanisme de référencement entre OIM et SNV/Enabel/AICS</p> <p>Délais de mise à disposition des fonds pour la réintégration qui sont long.</p> <p>Harmonisation entre activités de réintégration et documents politiques.</p>	<p>Raccourcir le plus possible la durée de mise à disposition des fonds pour la réintégration</p> <p>Considérer le cas spécifique des migrants et des retournés dans le projet de politique nationale de l'emploi (PNE)</p>	<p>UE</p> <p>OIM</p> <p>coopération bilatérale, multilatérale</p>	<p>Assurer le suivi des mécanismes mis en place</p>

<p>Multiplicité des cadres de concertation à l'échelle régionale rendant leurs tenues techniquement et financièrement impossible</p>	<p>Rationaliser et fédérer l'ensemble des cadres de concertation autour par exemple la COCORAT et le cadre de concertation inter-collectivités avec tenue des sessions en fonction des thématiques d'actualités sectorielles/intersectorielles Relever par l'Etat les défis du financement de la COCORAT (seulement deux sessions dans l'ensemble du pays ont été tenues sur financement HACP/UE depuis sa création).</p>	<p>UE Coopérations bilatérales Agences des Nations Unies</p>	<p>Assurer le suivi des rencontres des cadres</p>
<p>Financement limité des évaluations mi-parcours PDR</p> <p>La maîtrise d'ouvrage des CT en matière de priorisation et de gestion des investissements est limitée</p>	<p>Mobiliser les financements pour les évaluations mi-parcours auprès de l'Etat et des partenaires. Lors de l'évaluation mi-parcours, considérer les projets et financements acquis Inscription des interventions dans l'approche d'arbitrage des priorités par les collectivités Renforcer le plaidoyer pour la promotion des projets des collectivités auprès des PTF et de l'Etat</p>	<p>PTF</p>	<p>Mener des actions de plaidoyer</p>
	<p>Les approches (HIMO etc.) doivent intégrer l'aspect de durabilité</p>	<p>Les approches (HIMO etc.) doivent intégrer l'aspect de durabilité</p>	<p>Faciliter l'établissement des bilans annuels</p>

MIGRATION IRREGULIERE

Recommandations de 2018	Etat de mise en œuvre :- les avancées
Recommandations d'ordre général	
Recommandations d'ordre spécifique	
	Le renforcement des capacités des 32 postes de police frontalier pour améliorer le maillage territorial
	Formation de plus de 1 800 FDS sur le respect des droits des migrants
	Formation des policiers de la CMCF
	Formation des 10 magistrats sur le trafic illicite de migrants et la traite des personnes;
	Création de la CMCF de Mainé Soroa basée à Maradi
	Sensibilisation de la communauté sur les enjeux et défis de la migration
	Opérationnalisation de 13 comités de veille qui couvrent l'ensemble du territoire national

Perspectives 2019/2020

Défis	Nouvelles priorités	Partenaires d'appui ou de mise en œuvre	Activités suivi par le CCM
Le Niger doit se préparer en conséquence pour accueillir des nouvelles vagues des déplacés suite à la détérioration de la situation sécuritaire en Libye par la création des nouveaux postes de contrôle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'une 3^{ème} CMCF et prévoir un Quartier Général, 2. créations d'antennes ECI dans toutes les régions ; 3. Financement d'un projet destiné aux jeunes du Kawar par l'AFD 		

	<ol style="list-style-type: none">1. Développer des alternatives économiques aux anciens acteurs de la migration2. Augmenter l'enveloppe du PROGEM dans le cadre de financement des mesures3. Revaloriser l'enveloppe des FFU4. Assurer le financement et le fonctionnement des cadres de concertation au niveau des régions5. Favoriser le rapprochement entre les FDS et la population6. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des nigériens refoulés de l'Algérie et de la Libye basés à Arlit et Agadez7. Doter les FDS basés au Kawar d'un avion de reconnaissance et d'intervention8. Initier un mapping des acteurs et leurs interventions pour éviter des doublons9. Accélérer le processus de la reconnaissance du statut aux demandeurs d'asile d'Agadez		
--	--	--	--

PROTECTION

Recommandations de 2018	Etat de mise en œuvre :- les avancées
Recommandations d'ordre général	
Recommandations d'ordre spécifique	
1. Améliorer le dialogue politique avec tous les pays concernés en particulier pour ce qui concerne les enfants non accompagnés (ENA) – (échanges d'informations, établissement des documents de voyage etc.) ;	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation l'accès des enfants non accompagnés aux services consulaires - Renforcement le rôle du ministère de la Justice - Etablissement Consulat de la République de Guinée Conakry au Niger
Analyser, avec l'ANLTP/TIM, les capacités d'identification et d'accueil des victimes de traite et de trafic notamment les enfants non accompagnés;	
Mettre en place un programme spécifique de protection, d'investigation et d'appui aux personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication élaboré par le MPFPE avec des messages clés pour les acteurs des services de protection à utiliser envers les populations - Diagnostic situationnel dans le domaine de la migration (MPFPE et UNICEF) - - Mise en œuvre du projet Enfants en Mobilité
4. Assurer le suivi régulier du programme ETM opéré par UNHCR, et de poursuivre le plaidoyer auprès des pays de destination.	<ul style="list-style-type: none"> - 2782 personnes évacuées - 1365 réinstallés - 1432 toujours au Niger - 454 en attente de départ 169 ENA toujours au Niger
5. GDM - gestion dépouilles mortelles - nouvelles recommandation	Création du groupe de réflexion sur la gestion des dépouilles mortelles
Limiter la pression sur les ressources et contenir la dégradation du cadre de vie - nouvelle recommandation	

Perspectives 2019/2020

Défis	Nouvelles priorités	Partenaires d'appui ou de mise en œuvre	Activités suivi par le CCM
Création du groupe de réflexion sur la gestion des dépouilles mortelles			

GOVERNANCE ET COORDINATION

Recommandations de 2018	Etat de mise en œuvre :- les avancées	Observations
Recommandations d'ordre général		
Appui aux collectivités territoriales pour prévenir le risque de tensions et de discriminations	Mise en œuvre de la Feuille de Route pour l'adoption de la Politique Nationale de Migration : Diagnostic élaboré en cours d'enrichissement par les ateliers régionaux,	Disponibilité d'avoir la politique nationale des migrations d'ici à 2020
		les nigériens abandonnés au "point zéro" hors convoi officiel ???
		Existence d'un mécanisme de transit et d'évacuation, certains réfugiés déplacés ont déjà été réinstallés (environ 2619 évacués de la Libye dont 1246 ont été réinstallé en Europe, aux USA et au Canada et 1388 personne encore au Niger), un centre d'accueil a été créé à Hamdallaye et 521 personnes y ont déjà été relocalisés; - Non détermination du statut des soudanais - Retard des réinstallations pour les érythréens
	Mise en place du comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la migration irrégulière de poursuivre les efforts visant à garantir	Non réalisé

	un meilleur contrôle des espaces désertiques	
	Le plan d'action de la stratégie n'a pas été mis en œuvre	
2. Elaboration d'un programme de renforcement de capacités de tous les acteurs de la migration	Des formations organisées, mais le plan de formation n'a pas été élaboré	
Recommandations d'ordre spécifique		
1. Revoir la composition du CCM pour ajouter les autres ministères intéressés et qui ne sont pas membres		Voir SP/CCM
2. Renforcer le SP/CCM en ressources humaines qualifiées;		Renforcer le SP/CCM en ressources humaines qualifiées Redéploiement des agents de l'Etat à cours terme
3. Mettre en place d'un tableau de suivi (tableau de bord), outil de pilotage permettant le suivi de la mise en œuvre des différentes recommandations;		Mise à jour régulière du tableau ???
4. Etudier la mise en place d'une plate-forme d'informations publiques relative à la Migration, permettant une meilleure diffusion de l'information, sur l'ensemble des volets du dossier		Etude de faisabilité de la mise en place de la plateforme d'information sur la migration

Perspectives 2019/2020

Défis	Nouvelles priorités	Partenaires d'appui ou de mise en œuvre	Activités suivi par le CCM
Prendre en compte du Pacte mondiale pour les migrations sûres, ordonnées et régulières dans la politique nationale des migrations	Pacte mondiale pour les migrations sûres, ordonnées et régulières ; réflexion sur l'élaboration d'un référentiel et d'un plan d'action sur la mise en œuvre du pacte ;		
	Situation des nigériens refoulés d'Algérie		
Renforcer le dialogue politique entre les deux pays(Niger/Libye) pour garantir le respect de l'accord bilatéral	Situation des soudanais et érythréens		
Evaluer le mémorandum Niger-HCR (pour les érythréens), -Déterminer le statut des soudanais -Respect des engagements HCR-Etat du Niger conformément au mémorandum	Poursuite et renforcement du dialogue politique avec les pays d'origine, de transit (lutte contre les trafics et prévention) et de destination (accueil)		
Réviser/actualiser et diffuser le plan d'action			

Le Secrétaire Permanent du Cadre de Concertation
sur la Migration

SOLY AMADOU

REUNION PREPARATOIRE DU CADRE DE CONCERTATION

Espace Soleils d'Afrique, Niamey, 30 mai 2019

Liste de présence

N°	Nom et prénoms	Structure	Téléphone	E.mail
1	Alhousseini Hamodi	CU.Tchintabaraden	96 43 32 66	alhouseinihamodi@yahoo.fr
2	Hamed Billou M. Moctar	CU Abalak	96 28 50 73	billou1985a@gmail.com
3	Bizo Ibrahim	CEDEAO	96 17 03 05	bizorahim@hotmail.com
4	Abdou Liman Salissou	DUE	96 14 17 17	salisou.abdou-liman@em.eeas.europa.eu
5	Sall Babacar	Expert	90 38 63 68	cosall13@hotmail.fr
6	Mme AbdoukarimFadman Altiné	MISP/D/ACR	91 62 80 41	altine.fadima@yahoo.com.
7	Abdoul Kader MAHAMAN DAOUDA	Modérateur	90 36 49 00	daouda_20@yahoo.fr
8	Nicolas KLOTZ	PeoGEM/GIZ	95 99 93 16	nicolas.klotz
9	SAFI Issifi	PeoGEM/GIZ	94 57 40 47	issifi.safi@giz.de
10	SPREITZHAFE Gisèle	DUE	80 50 08 85	gisele.spreithafe@eees.europa.eu
11	CP Ismael HASSANE	DST/DGPN	96 27 69 99	ismaell_ai@yahoo.fr
12	RASSY Sébastien	EUCAP Sahel	92 13 33 59	sebastien.rassy@eucap.sahel.eu
13	Mma GUISSO Lailalta	MET/PS	96 43 35 01	lailatoualfari@yahoo.fr
14	FELTOU Rhissa	Maire Agadez	97 60 67 39	mairie.agadez@gmail.com
15	MORENO Benoit	HCR	92 19 26 12	morenob@unhacr.org
16	Mme MAMOUDOU Habsatou Hassane	MAE/C/IA/NE	95 64 24 97	hassane.habsatou@gmail.com
17	Boubacar AMADOU	CNDH	97 74 27 46	ly.boube@yahoo.fr
18	Seini ABDOU	ProGEM/GIZ	95 26 25 60	seini.salhatou@giz.de
19	ISSA NAMAIZE Adamou	DGAJ/MJ	96 54 94 39	adamsjuge@gmail.com
20	YAKOUBA Ibrahim	ONG KARKARA	90 16 98 52	yakoubouibra@yahoo.fr
21	ILLO Adamou	Conseil Régional Tahoua	96 98 01 88	iadamou@yahoo.fr
22	Ibrahim BOKARY ABDOU	SG/HACP	96 96 62 75	ibrahimboukarya@yahoo.fr
23	Mahamane L. GARBA	GIZ/APM	84 72 93 72	mahamanegarba@giz.de
24	Lavia MANENTE	OIM/MRRM	80 06 66 14	imanente@jom.int

25	Ludik GIRARD	OIM	80 07 12 77	lgirard@iom.int
26	Moutari OUSMANE	Conseil Régional Zinder	99 83 63 10	moutariousmaneyahoo.com
27	MALANGONI Ibrahim	MISP/D/ACR	96 27 72 70	ibrabba@yahoo.fr
28	Liliane SALLOUM	CICR	9219 91 81	lsalloum@cici.org
29	AHMED Zaina	CAB/PM	96 97 88 86	zainaahmedh@yahoo.fr
30	Mariam ISSAKA	Coopération Suisse	98 77 40 40	mariama.soumaila-issaka@ccb.adm-idr
31	MANOU NABARA Hamidou	JMED	96 70 50 55	hamidounabara@yahoo.fr
32	DAN ELHAJI Abdou	DM	96 45 06 82	adanehaji@gmail.com
33	DAN DAH M. Laouali	Niger Horizons	96 99 15 39	nigerhorizons@yahoo.fr
34	IDRISSA BOUKARY Abdoulaye	INS	90 22 23 66	abdoulaye.ib@gmail.com
35	Mme SOULEYMANE Ramatou Albadé	MPF/PE/DGPE	96 88 86 33	ramatou010@gmail.com
36	Mohamed ANAKO	PCR/Agadez	94 64 48 80	anackokachou@yahoo.fr
37	Matthieu ZAMECNIK	DUE	92 76 30 50	matthien.zamecnick@eeas.europa.eu
38	YOUNOUSSA Youssoufa	DM	99 59 29 98	iissifi@gmail.com
39	Mme MOHA BINTA Maiga	DM (SP/CCM)	96 87 62 78	maigabinta@gmail.com
40	MOUSSA TINNI Roukaya	DM	89 02 06 88	moussatinniroukaya@gmail.com
41	NAMASSA Ousmane	DM	96 23 68 67	namassaousmane@gmail.com
42	SOLY Amadou	SP/CCM	96 73 36 26	